



Evry, le 14 octobre 2022

Pôle Pilotage Performance Coordination  
Service Planification et Gestion des Instances  
Affaire suivie par G. GUIGNARD  
Tél. : 01 78 05 45 92  
Courriel : [instances@sdis91.fr](mailto:instances@sdis91.fr)

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2022

Le 14 octobre 2022 à 9h00, le Conseil d'Administration s'est réuni, 1 rond-point de l'Espace, 91035 Evry-Courcouronnes Cedex, sur convocation en date du 3 octobre 2022 sous la présidence de M. Guy CROSNIER, Président du Conseil d'administration du SDIS.

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel hors classe Patrick VAILLI, Directeur Départemental.

- **MEMBRES TITULAIRES AYANT VOIX DELIBERATIVE**

Mesdames : Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Laure DARCOS ;  
Annick DISCHBEIN ; Anne LAUNAY

Messieurs : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ;  
Alexandre MAQUESTIAU ; Olivier THOMAS

- **MEMBRES SUPPLEANTS AYANT VOIX DELIBERATIVE**

Madame : Martine CINOSI-GIRARD

Messieurs : Stéphane BAZILE ; Julien GARCIA ; Yann PETEL

- **MEMBRES SUPPLEANTS SANS VOIX DELIBERATIVE**

Madame : Muriel DORLAND

- **ASSISTAIENT EN TANT QUE MEMBRES DE DROIT**

M. Cyril ALAVOINE, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de l'Essonne  
M. Yves DEPEYRE, Payeur départemental

- **ASSISTAIT EGALEMENT**

M. Sylvain CHANZY, Directeur des Finances du Département de l'Essonne

- **MEMBRES PRESENTS AYANT VOIX CONSULTATIVE**

**Représentant l'établissement public :**

Colonel hors classe Patrick VAILLI, Directeur Départemental  
Médecin SPP hors classe Nicolas CHOSSAT, Médecin-Chef

**Représentant l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers :**

Commandant Frédéric PARIS

**Représentant les personnels avec voix consultative :**

Adjudant-chef Yohan MARTIN

M. Jean-Luc MALECKI

Commandant Bruno LIVIC

Adjudant-chef Frédéric BRETON

- **AUTRES REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC**

Colonel Rémi CAPART, Directeur Départemental Adjoint

Lieutenant-colonel Laurent MAUGAN, Chef du Pôle Pilotage, Performance et  
Coordination

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Avant d'aborder l'examen de l'ordre du jour, M. le Président remercie M. Cyril ALAVOINE, qui représente M. Bertrand GAUME, nouveau Préfet de l'Essonne, pour sa présence. Il précise qu'il a déjà eu l'occasion de faire la connaissance de M. Bertrand GAUME, car l'intéressé a tenu à visiter le SDIS 91 dès sa 1<sup>ère</sup> semaine de prise de fonction. Ce fut à la fois un honneur et une prise de contact très enrichissante.

M. le Président accueille Mme Marine ISEPPI, élève de l'école polytechnique dans le cadre de sa formation humaine. L'intéressée est prise en charge par le Groupement des Affaires Réservées depuis le lundi 26 septembre pour une durée de 6 mois.

M. le Président accueille également M. Killian THEROU, étudiant en 4<sup>ème</sup> année de médecine. L'intéressé est pris en charge par le SSSM depuis le lundi 26 septembre, pour une durée de 7 semaines, le SDIS étant désormais un terrain de stage universitaire pour les étudiants en médecine. Les étudiants se succéderont par la suite sur ce rythme, permettant à l'établissement d'avoir à terme 6 étudiants par an.

Par ailleurs, M. le Président donne communication des dates clés suivantes :

- le **lundi 10 octobre**, ont eu lieu les remerciements des personnels ayant participé à la campagne de colonnes de renfort feux de forêt ;
- **vendredi 18 novembre à 10 h** : organisation d'une visite au CDAU avec des parlementaires et présentation du SDIS 91 ;
- **vendredi 2 décembre à 10 h** : réunion de la commission de concertation avec un collège d'élus, sur les travaux du SDACR afin de présenter une analyse des risques complexes ;
- **samedi 3 décembre à 11 h** : Sainte Barbe départementale sur la Place des droits de l'homme et du citoyen à Evry-Courcouronnes.

M. le Président fait ensuite procéder à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

## EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Guy CROSNIER, Président du Conseil d'Administration, rapporteur	
Approbation du compte rendu sommaire de la réunion du CA du 24 juin 2022	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p><b>POUR :</b> Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Yann PETEL ; Olivier THOMAS</p>
CA-22-10-1FIN Décision modificative n° 1 exercice 2022	<p>M. Olivier THOMAS demande à M. le Président s'il a une idée chiffrée de ce que va coûter au SDIS l'augmentation du prix des carburants, de l'électricité, du gaz et du carburant. Par ailleurs, il demande si le SDIS est éligible au dispositif de compensation mis en place par l'Etat.</p> <p>Le colonel hors classe Patrick VAILLI répond qu'il est aujourd'hui proposé d'abonder l'enveloppe des fluides de 300 000 €. Il est envisagé que celle-ci soit portée à 1 800 000 €, dans le cadre de la préparation du budget 2023 (au lieu de 600 000 € en 2022). Par ailleurs, l'établissement n'est pas éligible à des dotations de l'Etat en la matière.</p> <p>M. Olivier THOMAS fait observer qu'il ne parlait pas de dotations de l'Etat, mais d'un système de compensation prévu par la loi pour les collectivités et les groupements de communes, sous réserve du respect de 3 critères.</p> <p>Le colonel hors classe Patrick VAILLI répond, qu'à son sens, le SDIS ne répond pas aux critères d'attribution de ce dispositif de compensation, s'agissant d'un établissement public et non d'une collectivité.</p> <p>M. Cyril ALAVOINE indique qu'il n'est pas en mesure d'apporter une réponse immédiate sur ce point. Toutefois, il s'engage à effectuer des recherches à ce sujet et à communiquer une réponse.</p> <p>M. Damien ALLOUCH fait observer qu'il a présidé ce matin une Commission d'Appel d'Offres. Le coût annuel d'achat des pneus pour des véhicules de moins de 3,5 T et plus de 3,5 T était auparavant d'environ 100 000 €. Il est aujourd'hui de 164 000 €.</p>

	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p><b>POUR</b> : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Yann PETEL ; Olivier THOMAS</p>
<p>CA-22-10-2FIN Adoption de la Nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023</p>	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p><b>POUR</b> : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Yann PETEL ; Olivier THOMAS</p>
<p>CA-22-10-3FIN Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations en M57</p>	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p><b>POUR</b> : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Yann PETEL ; Olivier THOMAS</p>
<p>CA-22-10-4FIN Adoption du Règlement Budgétaire et Financier du SDIS de l'Essonne</p>	<p>M. le Président remercie Mme Frédérique ROYER et ses équipes pour le travail mené sur ce dossier, ainsi que sur les 3 précédents.</p> <p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p><b>POUR</b> : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Yann PETEL ; Olivier THOMAS</p>

<p>CA-22-10-1GVEC</p> <p>Modification du règlement intérieur du SDIS de l'Essonne - Titre 5 : Dispositions communes applicables aux Sapeurs-Pompiers Volontaires :- Chapitre 1 - Dispositions opérationnelles - section 1 - Principes - Chapitre 2 - Dispositions relatives au recrutement et à la formation- section 1 - recrutement - § 1 - Précisions apportées dans la procédure de recrutement des mineurs - section 4 - Formation - §1 Formation initiale</p> <p>Approbation de la charte d'engagement des Sapeurs-Pompiers Volontaires mineurs au SDIS de l'Essonne</p>	<p>M. Olivier THOMAS fait part de ses félicitations pour les dispositions qui sont proposées dans le cadre de ce rapport. Il s'agit de très bonnes mesures, qui devraient notamment permettre de maintenir plus facilement les JSP en activité.</p> <p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p><b>POUR</b> : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Yann PETEL ; Olivier THOMAS</p>
<p>CA-22-10-2GVEC</p> <p>Modification du règlement intérieur du SDIS de l'Essonne - Titre 5 : Dispositions communes applicables aux Sapeurs-Pompiers Volontaires - Chapitre 3 - Dispositions administratives et financières - Section 2 - Indemnités horaires des sapeurs-pompiers volontaires, §6 - Formations, manœuvres et exercices - 2. Formateurs</p>	<p>M. le Président remercie le lieutenant-colonel Eric ROBLIN pour la réalisation de ce projet de dispositif. Il s'agit d'une vraie reconnaissance du travail effectué et du temps consacré à la formation des jeunes.</p> <p>M. Olivier THOMAS rejoint les propos de M. le Président Il lui semble en effet important de reconnaître notamment la formation des JSP. Les mesures proposées étaient attendues par les sections de JSP et vont dans le bon sens. Par ailleurs, il espère que les propos du Ministre de l'Intérieur, notamment sur la valorisation des SPV, vont être suivis d'effet.</p> <p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p><b>POUR</b> : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Yann PETEL ; Olivier THOMAS</p>

<p>CA-22-10-3GVEC  Modification du règlement intérieur du SDIS de l'Essonne - - Titre 5 : Dispositions communes applicables aux Sapeurs-Pompiers Volontaires - Chapitre 3 - Dispositions administratives et financières - Section 2 - Indemnités horaires des sapeurs-pompiers volontaires, S7 activités de la musique départementale</p>	<p>Mme Marie-Claire CHAMBARET remercie le lieutenant-colonel Eric ROBLIN, le lieutenant-colonel Gilles GUITTON et ses équipes pour le travail mené sur l'ensemble des rapports présentés ce jour au Conseil d'administration.</p> <p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p><b>POUR</b> : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Yann PETEL ; Olivier THOMAS</p>
<p>CA-22-10-4GVEC  Modification du règlement intérieur du SDIS de l'Essonne - Titre 5 : Dispositions communes applicables aux Sapeurs-Pompiers Volontaires : Chapitre 3 - Dispositions administratives et financières, Section 1 - Dispositions administratives</p>	<p>M. Damien ALLOUCH fait observer qu'une vraie stratégie a été mise en place par le GVEC sur la question de l'attractivité. Il souhaite saluer le travail de fond énorme porté par la Direction et mené par le lieutenant-colonel Eric ROBLIN et ses équipes.</p> <p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p><b>POUR</b> : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Yann PETEL ; Olivier THOMAS</p>
<p>CA-22-10-5GVEC  Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le SDIS de l'Essonne et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers (UDSP91). Liquidation avec dévolution de l'Association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers (ADJSP) et transfert de ses compétences à l'UDSP91</p>	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p><b>POUR</b> : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Yann PETEL ; Olivier THOMAS</p>
<p>CA-22-10-1GRH  Mise à jour du tableau des effectifs : créations et élargissement des emplois</p>	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p><b>POUR</b> : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Yann PETEL ; Olivier THOMAS</p>

<p>CA-22-10-16T Prorogation du délai d'indemnisation du titulaire du marché n° PA2005 relatif à la fourniture de batteries de démarrage pour moteurs et batteries de traction, suite à la flambée des prix et au risque de pénurie des matières premières du 31 août 2022 au 24 mai 2023</p>	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b> <b>POUR</b> : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Stéphane BAZILE ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Yann PETEL ; Olivier THOMAS</p>
--	--

M. le Président indique que, lors du dernier congrès national des sapeurs-pompiers, des discussions ont été engagées avec plusieurs fournisseurs du SDIS 91.

Le colonel hors classe Patrick VAILLI précise que l'établissement est notamment en discussion avec l'un d'entre eux, dans le cadre d'un groupement de commande Ile-de-France qui a été passé l'an dernier pour l'achat de 50 fourgons d'incendie, sur 4 ans (à hauteur de 195 000 € par engin). Or, la société concernée demande une augmentation de 8 % par engin, en application de la théorie de l'imprévision (soit environ 20 000 € supplémentaires par engin). Les discussions, engagées à ce sujet depuis le mois de mai, sont toujours en cours.

M. Cyril ALAVOINE indique que M. le Préfet lui a demandé de saluer M. le Président du SDIS. Il sera en principe présent au prochain Conseil d'Administration et aux réunions suivantes qui comporteront des décisions importantes. Par ailleurs, il souhaite évoquer les deux sujets d'actualité suivants : celui des carburants et celui de la sécurité numérique. Concernant les carburants, la Préfecture de l'Essonne agit dans le cadre de décisions qui lui sont imposées par la zone d'Ile-de-France. En l'occurrence, il est demandé de ne pas réquisitionner des stations-services. Un travail important est mené au quotidien pour trouver des solutions pour remplir les cuves des principaux transporteurs du département et notamment des bus. La priorité est d'approvisionner les stations-services, en particulier celles des autoroutes. Par ailleurs, depuis hier, un nouveau système vient d'être mis en place : en accord avec leurs gérants, plusieurs stations-services sont privatisées sur un créneau horaire déterminé, sous la surveillance des forces de sécurité intérieure, au bénéfice d'une liste d'usagers prioritaires, dont les véhicules du SDIS, de la police municipale, ainsi qu'un certain nombre d'autres véhicules d'intervention technique. Cette liste pourrait être prochainement étendue aux véhicules des services municipaux. Concernant le sujet de la sécurité numérique, le SDIS 91 a été victime d'une cyber-attaque hier qui, a priori, a pu être circonscrite assez rapidement. Il rappelle qu'un séminaire des DGS et des secrétaires de mairie, organisé par la Préfecture et le Conseil Départemental, s'est tenu le 7 octobre dernier. A l'occasion de ce séminaire, l'intervention du délégué territorial de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) a été sollicitée afin notamment de les sensibiliser sur la problématique de la cyber-sécurité. Suite à ce séminaire, un questionnaire a été diffusé, afin d'essayer de cartographier un état des lieux en matière de sécurité numérique. Les retours des collectivités seront donc très utiles. Par ailleurs, une fiche réflexe sera diffusée, afin de préciser quels sont les 1ers gestes, en cas de cyber-attaque, et surtout quels sont les 1ers contacts à prendre. Enfin, un conseil départemental de la sécurité numérique va être réuni entre les vacances de la Toussaint et les vacances de Noël, auquel seront conviées les collectivités. L'objectif est de les aider à progresser en matière de sécurité numérique.

Le colonel hors classe Patrick VAILLI précise que la cyber-attaque du SDIS s'est produite dans la nuit de mercredi à jeudi dernier. Le groupement des systèmes d'information et de communication s'en est aperçu dès le jeudi matin. Il n'y a pas eu d'exfiltration de données ou de fichiers vers l'extérieur, mais un cryptage de certains fichiers. Les serveurs du SDIS ont été débranchés rapidement et vont être restaurés aujourd'hui avec la sauvegarde de la veille. Le SDIS a reçu une demande de rançon et a déposé plainte au commissariat d'Evry-Courcouronnes. L'ANSSI accompagne l'établissement dans le cadre de cette cyber-attaque.

L'adjudant-chef Frédéric BRETON fait observer que, dans une note récente de la Préfecture, il est indiqué que les professionnels de santé peuvent se rendre dans les stations-services réservées pour les services prioritaires, au moyen de leur carte professionnelle et de leur carte d'identité. Il demande si les SPP peuvent également en bénéficier pour pouvoir se rendre sur leur lieu de travail (et les SPV pour armer leur CIS), la liste des services prioritaires étant évasive.

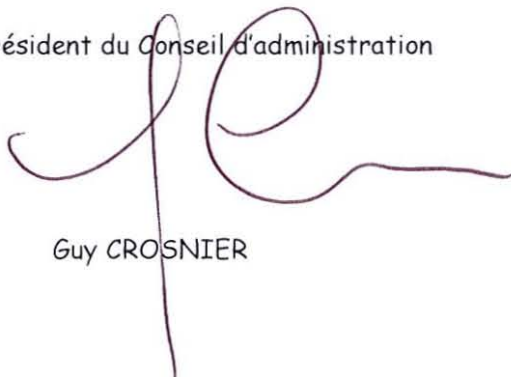
M. Cyril ALAVOINE répond que ladite liste permet aux forces de l'ordre de faire preuve de discernement et de bon sens, afin d'assurer aux services prioritaires un approvisionnement en carburant. A ce stade, le système est fragile, car il repose sur seulement 7 ou 8 stations-services, sur un créneau horaire limité. Pour le moment, les véhicules personnels notamment des sapeurs-pompier, des policiers et des gendarmes ne sont pas concernés.

M. Julien GARCIA ajoute que certaines initiatives locales existent avec des pompes locales. Il cite l'exemple de la police municipale de son territoire, qui gère quotidiennement la file des véhicules et permet notamment aux SPP/SPV du SDIS de s'approvisionner en carburant.

M. le Président précise que le prochain Conseil d'Administration se tiendra le **jeudi 10 novembre 2022** à 09h00.

Fin de séance : 10h25.

Le Président du Conseil d'administration



Guy CROSNIER

Le Directeur Départemental



Colonel hors classe Patrick VAILLI